

Dossier d'immunisation incomplet

«Date_Sent»

Au parent ou au tuteur légal de, ou À l'élève qui suit (16 ou 17 ans) :

«First_Name» «Last_Name»

NIIO :
«Ontario_Immunization_ID»

«Street_Address»

D.D.N. : «Date_of_Birth» Genre : «Gender»

«City», «Province» «Postal_Code»

École : «School»

Important : D'après nos registres, nous n'avons pas de dossier d'immunisation à jour pour «**First_Name**» «**Last_Name**». Si le dossier n'est pas mis à jour, «**First_Name**» «**Last_Name**» risque de se voir suspendre le : «**Suspension_Date**»

Selon la *Loi sur l'immunisation des élèves*, les élèves qui n'ont pas de dossier d'immunisation à jour risquent d'être **suspendus** pendant 20 jours d'école. La suspension pourra être renouvelée pour 20 jours supplémentaires si l'information n'est pas reçue.

Les vaccins sont gratuits, sécuritaires et efficaces. Ils préviennent des maladies graves.

Santé publique Sudbury et districts ne possède aucun dossier d'immunisation pour les maladies désignées par la loi qui suivent : «**Diseases_Agents**».

Voici ce que vous devez faire :

A. Vérifiez le carnet de vaccination jaune de l'élève, ou les autres dossiers d'immunisation, le cas échéant. Si les maladies énumérées ci-dessus sont cochées, vous devez faire la mise à jour de ce carnet auprès de Santé publique Sudbury et districts en utilisant l'une des options indiquées dans la fiche de renseignements ci-jointe.

OU

B. L'élève qui n'a pas reçu ces vaccins peut les obtenir en consultant :

- l'un des bureaux de Santé publique Sudbury et districts;
- son fournisseur de soins de santé;
- une clinique sans rendez-vous.

Vous devez obtenir une attestation écrite des vaccins reçus ET le déclarer auprès de Santé publique Sudbury et districts en utilisant l'une des options indiquées sur la fiche de renseignements ci-jointe.

OU

C. Si l'élève exige une exemption médicale ou une exemption fondée sur la conscience ou la croyance religieuse, le formulaire à remplir se trouve à la page www.forms.ssb.gov.on.ca. En cas de demande d'exemption fondée sur la conscience ou la croyance religieuse, il faut suivre une séance de sensibilisation à l'immunisation de Santé publique. Veuillez nous appeler pour prendre rendez-vous afin de suivre cette séance. Tous les formulaires remplis doivent être soumis à Santé publique Sudbury et districts.

Dossier d'immunisation incomplet

«Date_Sent»

Page 2 de 2

Veillez mettre le dossier à jour dès que possible afin d'éviter une suspension de l'école.

Si vous déclarez la vaccination en ligne à la page phsd.ca/declarez-vos-immunisations, vous aurez besoin du numéro d'identification d'immunisation de l'Ontario (NIIO) qui figure au haut de la présente lettre et d'un numéro d'identification personnel (NIP), ou encore d'un numéro de carte Santé valide.

Si vous avez des questions, veuillez nous appeler au 705.522.9200, poste 458, ou, sans frais, au 1.866.522.9200.

D^{re} Marlene Spruyt
Médecin-hygiéniste intérimaire

MS:ak

p.j.

Ordre de suspension

Conformément à l'art. 6 de la *Loi sur l'immunisation des élèves, L.R.O. 1990*

Destinataire : direction de l'école

Personne visée [parent ou tuteur de l'élève ou élève même (16 ou 17 ans)] :

«Prénom» «Nom_de_famille»

NIIO : «numéro_didentification»

«Adress»

D.D.N. : «Date_de_naissance» Genre : «Genre»

«Ville» «Province» «Code_postale»

École : «École»

Je, D^{re} Marlene Spruyt, médecin-hygiéniste intérimaire de Santé publique Sudbury et districts, ordonne par la présente la suspension de l'élève indiqué ci-après pour une période de vingt (20) jours d'école :

Du : «Date_suspension»

Au : «M_20_jours»

Le présent ordre sera annulé lorsque les conditions qui le justifient n'existeront plus.

Le présent ordre est donné pour les raisons suivantes :

1. Je n'ai pas reçu l'un des éléments suivants concernant l'élève indiqué précédemment :
 - a) une déclaration selon laquelle l'élève a terminé le programme d'immunisation prescrit pour :

«Agents_pathogènes»

OU

- b) une déclaration d'exemption médicale, OU
 - c) une nouvelle exemption médicale en remplacement d'une qui est arrivée à échéance, OU
 - d) une déclaration de conscience ou de croyance religieuse (affidavit requis).
2. Je n'ai pas la conviction que l'élève a terminé, a commencé et terminera ou commencera et terminera le programme prescrit d'immunisation concernant les maladies désignées qui sont indiquées précédemment.

Parent ou tuteur de l'élève ou élève même (16 ou 17 ans) :

Les questions sur le présent ordre peuvent être adressées à Santé publique Sudbury et districts au 705.522.9200, poste 458.

Vous avez droit à une audience devant la Commission d'appel et de révision des services de santé si vous m'envoyez par la poste ou me livrez, ainsi qu'à la Commission (au 151, rue Bloor Ouest, 9^e étage, Toronto ON M5S 2T5) et à la direction de <name of school> une demande dans un délai de 15 jours suivant la signification du présent ordre.

Même si une audience peut être demandée, le présent ordre entre en vigueur au moment où il est signifié.

D^{re} Marlene Spruyt, Médecin-hygiéniste intérimaire

Date de signification :